

D'après des données de Santé Canada

## Les fumeurs d'âge mineur préfèrent les grandes marques aux cigarettes de contrebande

JOE STRIZZI

Les cigarettes de contrebande ont beau leur coûter bien moins cher, les jeunes sont beaucoup plus portés à fumer des cigarettes fabriquées par les grands cigarettiers, selon l'analyse faite par l'organisme Médecins pour un Canada sans fumée (MCSF) des données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes.

MCSF a en effet diffusé le 19 janvier dernier les résultats de cette analyse, qui s'attarde notamment aux marques préférées de jeunes fréquentant l'école primaire ou secondaire. Elle présente également des évaluations des revenus tirés du tabagisme chez les jeunes par les autorités gouvernementales, les multinationales du tabac et les détaillants.

« À l'échelle du pays, le grand vainqueur de la compétition pour initier au tabagisme est Philip Morris International (PMI), dont la filiale canadienne [Rothmans Benson & Hedges] produit les marques préférées de plus du tiers des élèves », signale Cynthia Callard, directrice de MCSF. Mme Callard ajoute que « Japan Tobacco International (JTI) jouit de la fidélité à la marque du quart de ces enfants, et British American Tobacco

arrive au troisième rang des marques préférées par le sixième d'entre eux. »

Les marques les plus consommées par les jeunes, selon l'étude, sont *Export 'A'*, qui obtient 15 %, *Canadian Classics*, à 13 %, et *Belmont*, à 11 %. Les marques *Macdonald* et *Du Maurier* obtiennent chacune leur faveur à 9 %.

MCSF a aussi constaté que les filles comme les garçons sont davantage attirés par les produits de Rothmans Benson & Hedges (RBH), puisque respectivement 39 % et 32 % de ceux-ci choisissent un produit de ce fabricant. Les cigarettes de RBH sont aussi les favorites dans toutes les provinces : au moins 35 % des jeunes disent préférer l'une de ses marques. Le Québec fait exception : les marques de JTI-Macdonald obtiennent la faveur de 39 %.

Ces constats proviennent des micro-données à grande diffusion issues de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes réalisée par Santé Canada en 2008-2009 au plus fort de la contrebande. Cette enquête a été menée dans des écoles primaires et secondaires (de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année), auprès d'un échantillon de plus de 50 000 élèves de toutes les provinces. L'enquête n'a pas porté sur la situation dans les territoires.



Shawn St-Pierre de Montréal, 16 ans, préfère les Québec Classique. « Elles sont faites au Québec\*, dit-il, comme ça, on ne se fait pas fourrer. Elles sont douces et pas chères. Elles sont faites pour nous. » [\*NDLR : à Québec par RBH]



### Des mises en garde agrandies

Ottawa dévoile la série complète des nouvelles mises en garde qui couvriront 75 % des paquets de cigarettes. Des améliorations sont tout de même demandées.

8



### La lutte contre le marché noir s'étend

Même si c'est au Québec que les taxes sur le tabac sont les moins élevées au pays, une cigarette fumée sur cinq provient de la contrebande.

11

### SOMMAIRE

- Excès de scènes de tabagisme dans les films québécois 4
- Recours collectifs : le procès débute enfin à l'automne 6
- Le gouvernement australien prépare l'uniformisation des emballages 16



Plus petits qu'un iPhone, ces nouveaux paquets de Belmont et de Vogue ont tout pour plaire aux jeunes et aux femmes. Ces cigarettes ressemblent à des pailles.

Ces résultats ont amené MCSF à estimer que les revenus de l'industrie attribuables aux jeunes fumeurs canadiens totalisent 14 millions \$ par année. Les gouvernements fédéral et provinciaux reçoivent, collectivement, 83 millions \$ par année provenant des taxes sur les cigarettes fumées par la jeunesse canadienne. Voilà qui représente 380 \$ par an pour chacun des 220 000 jeunes fumeurs au pays.

### Tabac amérindien : les ados moins attirés que les adultes

Un article du *Canadian Medical Association Journal* publié en 2009 a porté à croire que la cigarette de contrebande — ou celle que l'on achète dans des réserves amérindiennes — correspondait à 17 % de la consommation totale des adolescents en 2006-07. Ce pourcentage était plus élevé au Québec et en Ontario, où il grimpait à 25 %. Ces estimations étaient basées sur un sous-échantillon de 299 jeunes fumeurs quotidiens au Québec et 384 en Ontario, parmi un échantillon total de 41 800 personnes interrogées.

Par ailleurs, la firme de recherche Arcus Group, pour le compte de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), a visité au printemps 2008 la cour de 155 écoles secondaires (80 en Ontario, 75 au Québec), ainsi que les alentours, afin de ramasser les mégots de cigarette laissés dans les espaces collectifs entourant chaque établissement. La collecte s'est faite après les classes. En tout, 22 498 mégots ont été ramassés, exa-

minés et classés selon trois sources : marques vendues là où les cigarettes sont taxées, contrebande ou inconnue. L'étude affirmait que 26 % des mégots trouvés autour des écoles secondaires en Ontario provenaient de cigarettes de contrebande; cette proportion montait à 36 % au Québec. Arcus avait fait le même travail autour des écoles en 2007 et l'a refait en 2009, mais pas en 2010, ou l'a refait, mais l'ACDA n'a pas rendu les résultats publics.

L'analyse réalisée par MCSF des données de *l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes* révèle que les cigarettes « indiennes » constituent le premier choix de **moins d'un dixième des fumeurs d'âge scolaire** au Canada. En conséquence, plusieurs partisans de la lutte contre le tabagisme croient que l'attention portée par l'ACDA et d'autres intervenants aux fumeurs de tabac de contrebande chez les écoliers est une stratégie de diversion.

Une recherche de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) auprès des

élèves du secondaire, parue en 2009, a aussi montré qu'en 2008, environ 49 % des élèves mineurs qui fument au Québec n'avaient jamais essayé de refus de leur vie lors de l'achat de cigarettes dans des points de vente légaux, alors que la vente aux mineurs est pourtant interdite. Les autres fumeurs mineurs n'avaient pas forcément échoué à chaque essai. L'enquête de l'ISQ faisait aussi voir à quel point les parents et les proches contribuent à l'approvisionnement des adolescents en tabac, taxé ou non.

« Chaque jour au Canada, un million de cigarettes est fumé par des enfants d'âge scolaire, affirme Mme Callard. La plupart ont été fabriquées en toute légalité et dûment taxées. En s'attardant à ce 10 % de jeunes qui les boudent au profit des fabricants de cigarettes illégales, les cigarettières et leurs détaillants tentent de détourner l'attention de leur propre contribution coupable à la persistance d'une maladie tout à fait évitable : la dépendance au tabac. Sur le plan de la santé, il n'y a aucune différence entre le risque encouru par le jeune qui fume une cigarette, qu'elle ait été fabriquée légalement ou non. Les deux créent l'accoutumance, constituent le même cocktail de produits chimiques toxiques et peuvent causer la mort ou un décès prématuré — et c'est d'ailleurs ce qu'elles font. »

De son côté, Santé Canada rappelait, dans un document en ligne depuis septembre 2009, que fumer des cigarettes légales présente les mêmes risques d'effets nocifs pour la santé que fumer des cigarettes de contrebande.

### Neutraliser l'emballage ?

Puisque les jeunes préfèrent les grandes marques, ne serait-il pas utile de faire disparaître les emballages chatoyants et différenciés qu'utilisent les

**Agissez...**  
Des cigarettes de contrebande sont vendues dans l'école de votre ado.

*Demandez à vos élus pourquoi ils laissent faire ce trafic.*

Contrairement à ce que laisse croire cette campagne de l'industrie, les adolescents sont beaucoup plus attirés par les marques légales que par le marché noir.

compagnies pour distraire l'attention du fumeur et du futur fumeur de l'uniforme nocivité des contenus ?

Le psychologue David Hammond de l'Université de Waterloo, en Ontario, a publié en mars 2010 une étude intitulée *Plain Packaging Regulations for Tobacco Products: the Impact of Standardizing the Color and Design of Cigarette Packs*. Le document traite de l'effet qu'aurait une réglementation qui imposerait un emballage neutre aux produits du tabac et une uniformisation de la couleur ou de la forme des paquets. Selon Hammond, un tel emballage réduirait considérablement l'attrait de la marque, surtout chez les mineurs et les jeunes adultes. La conclusion d'Hammond était déjà celle de plusieurs chercheurs à travers le monde, notamment Simon Chapman et Becky Freeman, dans un article paru dans la revue *Addiction* en avril 2008.

Si les emballages étaient neutres et uniformes, le nom de la marque écrit en petits caractères uniformes à l'encre noire serait la seule façon de distinguer un paquet d'un autre. Tous les paquets seraient essentiellement d'un brun ou gris peu voyant, ou d'une autre couleur peu attirante. Tous les autres constituants de l'emballage — format, texture, matériau, ouverture — seraient identiques. C'est dire qu'il n'y aurait plus d'emballages métallisés, au fini brillant ou ornés de lettres en relief (sauf, peut-être, pour faire ressortir une mise en garde sanitaire). Les mises en garde et la liste des produits toxiques contenus dans le produit seraient encore plus visibles. Les restrictions en question s'appliqueraient aussi à l'emballage des cartouches de cigarettes et à toute partie de l'emballage pouvant être vue par le consommateur.



L'Association pour les droits des non-fumeurs a publié en 2010 un *Plaidoyer pour l'emballage neutre et uniforme des produits du tabac*, de 16 pages, qu'on peut obtenir en version papier ou PDF, à [montreal@nsra-adnf.ca](mailto:montreal@nsra-adnf.ca).



## La FCCQ contre l'emballage neutre et pour le lancement de nouveaux produits

L'Assemblée nationale a ratifié en décembre 2004 la *Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac*. Les ministres des Relations internationales et de la Santé de l'époque, Monique Gagnon-Tremblay et Philippe Couillard, avaient obtenu l'appui unanime des députés.

La possibilité que Québec, lors d'une refonte de la *Loi sur le tabac*, impose, comme le recommande l'OMS, un emballage neutre aux produits du tabac a été prise au sérieux par la **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**. Dans une lettre datée du 23 septembre 2010 au ministre Yves Bolduc, lettre dont *Info-tabac* a obtenu copie grâce à une demande d'accès à l'information, la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand, écrit que l'introduction d'emballages neutres « *non seulement contrevient à la réglementation internationale sur les marques de commerce, mais elle favorise également la vente de produits par les fabricants illégaux* ».

L'idée que la réglementation internationale des marques de commerce puisse empêcher légalement l'uniformisation des emballages de tabac a été réduite en miettes par les juristes experts de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle, dans leur réponse, dès 1994, à des demandes d'avis adressées par l'industrie elle-même. Cela n'a pas empêché les multinationales du tabac et leurs groupes de façade de répéter souvent et partout la thèse inverse.

Mme Bertrand affirme aussi au ministre de la Santé que d'« *empêcher la commercialisation de nouveaux produits du tabac* », une mesure réclamée en 2010 par 22 300 sympathisants de la Société canadienne du cancer (SCC) au Québec, « *aurait pour conséquence de limiter la compétition sur le marché tout en donnant à nouveau l'avantage au marché illicite* ».

« *Il est troublant de voir la FCCQ reprendre quasiment mot pour mot les arguments avancés par l'industrie du tabac. Le but premier d'une refonte de la Loi sur le tabac est de protéger la santé du public en général, mais aussi d'éviter que des milliers de jeunes*

*ne s'initient au tabagisme à chaque année* », a commenté Marc Drolet, directeur des affaires publiques à la division du Québec de la SCC. « *Nous ne croyons pas que la "compétition" sur le marché des produits de tabac doive être encouragée, surtout quand le produit en question tue plus, à chaque année, que les accidents de la route, le sida, la drogue, l'alcool, les incendies, les meurtres et les suicides... réunis* », ajoute M. Drolet.

- par Pierre Croteau



EXCELLENTE PHOTO JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉS, AGENCE OMI

L'industrie du tabac ne manque pas d'amis bien placés pour faire valoir ses intérêts auprès des pouvoirs publics. On reconnaît ici, lors du dévoilement du budget du Québec en mars dernier à l'Assemblée nationale, l'ancien chef des relations publiques d'Imperial Tobacco Canada, Yves-Thomas Dorval, devenu président du Conseil du patronat du Québec. Il discute avec Françoise Bertrand, PDG de la FCCQ, qui a fait des représentations dans les dossiers de la contrebande et des emballages du tabac.



L'image de la marque est primordiale pour l'industrie du tabac. En témoigne ce propos de Don Brown, ex-PDG d'Imperial Tobacco Canada : « Le produit lui-même [...] est très intéressant parce qu'il n'y a guère de différence entre les cigarettes, surtout au Canada, où nous utilisons tous la même sorte de tabac sans y ajouter le moindre parfum. Donc, sans l'emballage ou le nom de sa marque, il est très difficile de distinguer un produit d'un autre, à plus forte raison les yeux fermés. On peut dire si le tabac est très doux ou très fort, et y voir à l'occasion des caractéristiques différentes. Mais, les yeux fermés, on aurait bien du mal à distinguer un produit d'un autre. Une fois emballé et doté d'un nom, le produit acquiert de nombreuses caractéristiques qui lui sont propres ». (Cité dans Cunningham (1996), *La guerre du tabac : l'expérience canadienne*)

Le principe de l'emballage neutre a reçu l'aval de 171 pays, dont le Canada, qui ont ratifié la *Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac*. Ayant pris connaissance de recherches qui démontrent qu'un tel emballage rend le tabac moins attrayant aux yeux des jeunes et renforce l'impact des mises en garde sanitaires, les parties au traité international ont recommandé unanimement d'éliminer l'effet du travail publicitaire ou promotionnel en rendant obligatoire l'emballage neutre.



**Avec les exceptions notables des États-Unis et de la Suisse, pas moins de 171 pays ont ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. En juin 2003 à Genève, l'ambassadrice Laxanachantorn Laphaphan signait le traité au nom de la Thaïlande.**



## Trois fois plus de films québécois que de films étrangers montrent des acteurs en train de fumer

**On fume plus souvent dans les dramatiques visibles à Radio-Canada qu'à TVA et à V**

### PIERRE CROTEAU

Parmi les 15 films produits à l'étranger qui ont été les plus vus dans les salles de cinéma au Québec en 2010, une équipe de recherche québécoise a dénombré 185 plans ou scènes où apparaissent soit du tabac (ou un de ses accessoires), soit un acteur en train de fumer. Quatre des 15 longs métrages en question (27 %) comportaient au moins une occurrence de tabac ou de tabagisme à l'écran. Par comparaison, l'examen de 12 des 15 longs métrages québécois les plus populaires en salles durant l'année 2010 a donné un total de 743 occurrences de tabac ou d'acteurs en train de fumer, soit quatre fois plus. Neuf sur 12 des films québécois examinés (75 %) incluaient au moins une telle scène.

Voilà des faits qui ressortent d'un tout premier portrait de l'utilisation du tabac dans les films québécois au grand écran, un portrait livré par trois professeurs-chercheurs du département de marketing de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM), Anik St-Onge, Lilia Boujbel et François Marticotte.

### Moins de fumée à la télévision qu'au cinéma

À la demande du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), l'équipe d'universitaires a examiné tout aussi méthodiquement l'usage du tabac dans les téléseries et dramatiques diffusées aux heures de grande écoute (19h à 22h) par Radio-Canada (RC), TVA et V. Avec une programmation aux heures de grande écoute qui se compose de davantage de dramatiques américaines doublées en français que la programmation de TVA, V a montré un peu plus d'images de tabac ou d'acteurs en train de fumer que TVA (où il y avait eu une seule et unique scène durant la période étudiée), mais beaucoup moins que RC, la championne du contenu québécois. En gros, la recherche de St-Onge, Boujbel et Marticot-



**Appuyé par Santé Canada, le CQTS attire l'attention sur l'abondance à l'écran des scènes de tabagisme inutiles.**

[www.filmsansfiltre.ca](http://www.filmsansfiltre.ca)

te a permis d'estimer qu'aux heures de grande écoute en 2010, 87 % des scènes où on voyait du tabac ou un acteur en train de fumer étaient visibles dans des émissions de télévision à l'antenne de Radio-Canada.

35 % des dramatiques à la télévision québécoise à l'automne 2010 montraient du tabac ou des acteurs en train de fumer, contre 75 % des films québécois sortis en salles en 2010. Un tableau dans le rapport de recherche permet aussi d'observer que les téléseries et dramatiques les plus vues par les téléspectateurs, lorsqu'on considère les cotes d'écoute au moment de l'enquête (octobre 2010), présentaient soit très peu ou aucune image de tabagisme.

Les données de la recherche indiquent que c'est avec un succès moins grand en général, et très inégal, que le cinéma québécois est arrivé à raconter des histoires sans multiplier les scènes où un acteur fume. Dans le long métrage québécois qui a vendu le plus de

billets d'entrée en 2010, *Piché : Entre ciel et terre*, le spectateur voit apparaître un cendrier ou un acteur muni d'une cigarette à toutes les 66 secondes en moyenne. *Lance et compte*, le 3<sup>e</sup> film le plus populaire en salles en 2010, ne contient aucune occurrence de tabac ou d'acteur en train de fumer, alors que *Les amours imaginaires*, numéro 11 au box-office, en contient une à toutes les 59 secondes, et *Cabotins* (numéro 14), une à toutes les 18 secondes en moyenne. Avec leur visa G, ces quatre films sont également accessibles à un auditoire de tous âges (voir note 1). *Cabotins* a cependant été vu par 12,5 fois moins de cinéphiles en salles que *Piché : Entre ciel et terre*; les impressions laissées sur le public ne sont pas aussi nombreuses.

### Fumeurs mis en scène

En visionnant un échantillon de quatre épisodes de chacune des dramatiques et téléseries diffusées aux heures de grande écoute à RC, TVA et V, l'équipe de recherche de l'UQAM a observé que le personnage qui fume tient le rôle principal dans 83 % des cas et que c'est une femme dans 75 % des cas. On voit ce personnage fumer seul dans 11 % des cas, et dans le reste des situations, en présence d'un ou de plusieurs non-fumeurs d'âges divers. Dans une fiction de Radio-Canada telle que *La Galère*, dont l'action se déroule de nos jours, il y avait,

Note 1 : La réglementation québécoise, tout comme l'américaine, tient plutôt compte de l'occurrence des scènes de violence ou de nudité ainsi que de la verveur du langage.

durant les semaines où s'est réalisée la cueillette d'observations, une occurrence de tabac ou d'un acteur en train de fumer à toutes les 2 minutes 33 secondes d'émission, en moyenne, ce qui est aussi élevé que dans *Les rescapés*, une fiction dont l'action se passe dans les années 1960. Il y avait, à l'époque où les observations ont été recueillies, davantage de téléspectateurs en une semaine pour regarder une émission comme *La Galère* qu'il y a eu de spectateurs durant toute l'année 2010 pour voir sur grand écran un *Piché : Entre ciel et terre*. Il est cependant vrai que la carrière d'un film se continue en DVD et autrement.

Dans la plupart des films québécois analysés, les personnages qui fument sont plus fréquemment masculins que féminins. Comme à la télévision, la forme de tabac la plus vue est la cigarette.

### L'impact des images

Lors du dévoilement des résultats de la recherche de St-Onge, Boujbel et Marticotte, la chargée de projet du CQTS, Marie-Soleil Boivin, a mentionné les résultats de l'étude *Tobacco Vector* de 2010 réalisée pour le compte des Médecins pour un Canada sans fumée et qui a estimé que les scènes de tabac à l'écran avaient été la cause d'initiation de 44 % des jeunes fumeurs canadiens âgés de 15 à 19 ans. Environ 36 000 des 82 000 adolescents fumeurs au Québec auraient donc été initiés à la dépendance tabagique par leur exposition au tabac sur des écrans. Marie-Soleil Boivin a aussi rappelé les résultats d'une recherche auprès d'une cohorte de jeunes parue en 2003 dans la revue médicale anglaise *The Lancet* et qui a calculé que les jeunes exposés fréquemment à des scènes de consommation de tabac voient tripler leur risque de commencer à fumer.

### Trophées Oxygène et Cendrier

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé a décerné son prix *Oxygène* de 2010 au film *Lance et compte*, réalisé par Frédéric D'Amours d'après un scénario du journaliste sportif Réjean Tremblay. Le prix *Cendrier* a été attribué au film *Les amours imaginaires*, écrit et réalisé par Xavier Dolan, « parce que la cigarette, en plus d'être présente en quantité excessive, est montrée de façon à valoriser le tabac », de l'avis du CQTS. L'organisme déplore que le film associe la cigarette



À elle seule, la bande-annonce de 59 secondes du film *Les amours imaginaires*, gagnant du prix *Cendrier*, contient deux scènes de tabagisme.

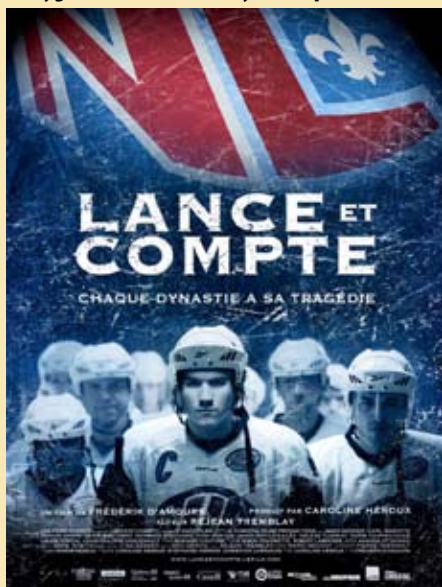
à la rébellion et au caractère sexy des personnages, alors que le tabagisme est une dépendance qui rend malade.

Marie-Soleil Boivin a tenu à répéter que l'objectif des prix *Oxygène* et *Cendrier* n'est pas d'obtenir le bannissement de toutes les scènes de tabagisme au cinéma, mais d'obtenir plus de vraisemblance et moins de stéréotypes dans les fictions à l'écran.

On peut remarquer que le CQTS ne demande pas non plus à l'industrie québécoise de s'auto-réglementer, ce que réclame d'Hollywood le groupe californien *Smoke Free Movies*.

Le quotidien *Métro*, l'agence *Presse Canadienne* et même la télévision de Radio-Canada, qui ont assisté à la divulgation de l'étude de l'UQAM et au dévoilement des lauréats des prix *Oxygène* et *Cendrier*, ont rapporté avec simplicité et nuance ce qu'ils avaient entendu ou lu de la professeure St-Onge et du CQTS. La chroniqueuse Nathalie Petrowski de *La Presse* a plutôt évoqué les ayatollahs en Iran, le voile, la censure et la persécution des cinéastes, comme si de louer tous les films était la seule critique permise quand on n'appartient pas au quatrième pouvoir.

Le film *Lance et compte* a remporté le prix *Oxygène* de 2010. On n'y fume pas du tout.



## Recours collectifs de victimes des pratiques de l'industrie du tabac

# Des cigarettiers canadiens subiront enfin un procès qui commencera à Montréal en octobre

*Des preuves d'experts seront examinées par la Cour supérieure du Québec*

Imperial Tobacco Canada (ITC), Rothmans Benson and Hedges (RBH) et JTI-Macdonald (JTI-Mac) sont parfois passées proches d'être poursuivies en justice, mais c'était, par exemple, pour avoir participé activement à la contrebande des cigarettes au Canada au début des années 1990. Les trois compagnies s'en sont d'ailleurs tirées en 2008 et en 2010, grâce à des règlements à l'amiable avec le gouvernement Harper, sans apparentes conséquences fâcheuses pour leurs affaires habituelles. D'autre part, quand les pouvoirs publics ont tenté de mettre en œuvre des mesures gênant systématiquement leur recrutement de fumeurs, comme dans les années 1980 et 1990, les grands fournisseurs de cigarettes canadiens n'ont pas hésité à en contester la légalité devant les tribunaux.

Cette fois-ci, qui n'est pas coutume, ITC, RBH et JTI-Mac ainsi que leurs maisons-mères à l'étranger se retrouveront en position défensive devant une cour de justice au Canada, pour défendre le comportement habituel de l'industrie cigarettière durant les 50 dernières années, au moins.

Face aux corporations du tabac avec leurs armées d'avocats, lors d'un procès qui commencera au Québec l'automne prochain, on trouve des victimes des pièges de l'industrie, dont plusieurs mourront prématurément d'avoir fumé, bien avant d'obtenir réparation, mais dont le nombre est immense. Du bord de ces personnes trompées et souffrantes, on compte des experts en épidémiologie, en pneumologie et en oto-rhino-laryngologie ainsi qu'une équipe d'avocats obligés de compenser le nombre de leurs vis-à-vis de l'autre camp par un supplément de conviction et de talent, sous peine de voir impayées à la fin du litige des années de recherche, de lecture, de casse-tête stratégique.

Lors du procès, les demandeurs ne reprocheront pas seulement aux compagnies de tabac de vendre des produits nocifs pour la santé et qui créent la dépendance : ils accuseront les trois compagnies canadiennes et leurs maisons-mères respectives British American Tobacco, Philip Morris International et Japan Tobacco International de savoir tout cela depuis très longtemps et de ne pas en avoir averti d'elles-mêmes les consommateurs, d'avoir au contraire caché les faits de leur mieux, fabriqué des controverses, répandu des mythes rassurants et mis en marché des cigarettes conçues pour maximiser le risque de créer et d'entretenir une dépendance à la nicotine.

Cette fois-ci, l'industrie cigarettière a énormément à perdre. D'abord un minimum de 22 milliards \$ qu'elle devra, si elle perd la cause, verser aux victimes ou à leurs successions, ou encore à un fonds voué à la prévention du tabagisme et au soutien des victimes. Mais surtout, l'industrie pourrait perdre la possibilité de refaire des profits par les mêmes procédés. « *Les cigarettiers jouent leur avenir* », estime Me Michel Bélanger de Lauzon Bélanger Lespérance, un des quatre cabinets juridiques qui pilotent



Dès 1998, Cécilia Létourneau posait pour *Info-tabac*. Enseignante retraitée, elle est la victime-type d'un des deux recours.

la réclamation des victimes à travers le système judiciaire. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les trois grands cigarettiers canadiens aient utilisé tous les moyens légaux possibles pour éviter la tenue d'un tel procès, et pour qu'il ait lieu dans des conditions optimales pour eux, dès lors qu'il leur a paru inévitable.

Au début de 2010, les demandeurs, les défendeurs et le juge chargé d'instruire le procès, l'honorable Brian Rordan, ont convenu de le faire débiter le 17 octobre 2011, au Palais de justice de Montréal.

La bataille sur le fond de la question pourra alors enfin commencer.

Treize années pleines de rebondissements, d'inquiétudes et de jugements de tribunaux se seront alors écoulées depuis le dépôt en Cour supérieure du Québec de requêtes en autorisation d'exercer un recours collectif contre ITC, RBH et JTI-Mac.



## Deux recours mais un procès

À l'origine, deux requêtes de ce genre furent déposées au nom des victimes de l'industrie du tabac : une pour les personnes dépendantes du tabac et l'autre pour celles qui sont atteintes de cancer du poumon, du larynx ou de la gorge, ou d'emphysème. La première demande fut déposée en septembre 1998 et la seconde en novembre de la même année.

Une requête en autorisation de recours collectif, puis l'action en justice elle-même, portent généralement le nom d'une personne dont le préjudice subit sert de cas-type durant les délibérations précédant l'autorisation du recours, puis lors de son exercice s'il est autorisé. La première requête a donc été surnommée « Cécilia Létourneau » et la seconde « CQTS et Jean-Yves Blais », le Conseil québécois sur le tabac et la santé étant l'organisme requérant qui poursuit les compagnies de tabac au nom de M. Blais et des victimes de maladies causées par les produits des cigarettiers.

Puisque les deux causes concernent une action contre le même trio de cigarettiers et reposent en bonne partie sur les mêmes graves allégations, les tribunaux ont décidé, premièrement de traiter des deux recours en même temps, et deuxièmement d'instruire un seul procès, quitte à ce que les deux réclamations soient gérées séparément au moment du règlement.

**Le 21 février 2005, le directeur général du CQTS, Mario Bujold, annonçait que la Cour supérieure venait d'autoriser les recours collectifs, sept ans après les requêtes initiales.**



Monsieur Mario Bujold



**Le long parcours des recours collectifs a lieu au Palais de justice de Montréal.**

## Obstacles surmontés et droit québécois

Racontée ainsi, l'affaire paraît simple. Ce n'est cependant qu'en septembre 2005 que les procureurs des victimes des pratiques d'ITC, RBH et JTI-Mac ont pu porter le fond de l'affaire devant la justice, après avoir obtenu en février 2005 le jugement autorisant l'exercice des deux recours collectifs, une autorisation qui est, par bonheur pour les requérants, sans appel possible sous le régime juridique québécois.

En fin de compte, si le procès sur le fond de l'affaire pourra s'ouvrir dans quelques mois à Montréal, alors qu'au Canada anglais l'industrie du tabac est parvenue à faire s'enliser plusieurs tentatives de recours collectifs contre elle (avant, sinon après avoir été autorisées par un tribunal), c'est aussi en partie grâce à des dispositions particulières du droit québécois, admet avec modestie l'avocat Michel Bélanger.

Au Québec, contrairement à la situation dans le reste du pays, le recours collectif n'est pas un recours discrétionnaire et le tribunal doit l'autoriser lorsqu'il est d'avis que les conditions énumérées dans le Code de procédure civile sont réunies. C'est ce que rappelait le juge Pierre Jasmin de la Cour supérieure dans sa décision du 21 février 2005 d'autoriser les deux recours collectifs contre ITC, RBH et JTI-Mac. Il n'était pas non plus question selon le juge Jasmin, citant la jurisprudence, d'exiger au stade de l'autorisation le degré de précision dans les allégations qui devra être exigé lors de l'audition du fond de l'affaire.

Au printemps 2009, lorsque les compagnies de tabac ont demandé la permission d'interroger 150 victimes membres des recours collectifs, la Cour supérieure a refusé et la Cour d'appel du Québec a exclu d'entendre un appel sur cette décision.

Pour Me Michel Bélanger, il est clair que les juges ne s'attendent pas à ce que le procès qui s'annonce soit l'objet d'un défilé de fumeurs et d'ex-fumeurs obligés d'aller confesser leur erreur de jeunesse, leur dépendance ou leur négligence, comme si c'était leur procès à eux.

## La faute des fumeurs : ils auraient dû savoir

Toute la stratégie récente de défense des multinationales du tabac transparaît cependant dans l'histoire qui va continuer de se dérouler au Québec cet automne : après avoir prétendu pendant des décennies que les preuves manquaient pour dire que la consommation de tabac cause des cancers, de l'emphysème, de l'asthme, ou des infarctus, par exemple, les cigarettiers laissent maintenant entendre que les fumeurs n'avaient qu'à faire attention, qu'ils auraient dû savoir que fumer est dangereux pour la santé et que la nicotine engendre la dépendance.

Au procès, les procureurs des recours collectifs ne vont pas seulement appeler des experts à la barre, mais aussi produire au tribunal des milliers de documents publics et de documents internes des compagnies de tabac qui prouvent la duplicité et le comportement irresponsable de ces dernières. ➔



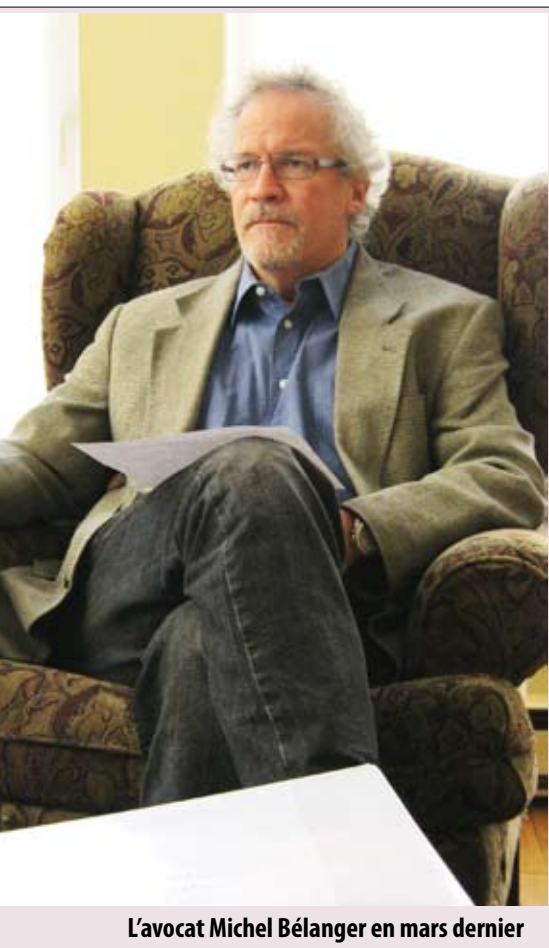
**Les consommateurs n'avaient qu'à se protéger eux-mêmes, plaide maintenant l'industrie.**

## ➔ Témoignages d'experts et financement

Contrairement aux procès dans certaines fictions, où des témoins-clés surgissent dans le récit à quelques minutes du dénouement, les témoins dans les vrais procès sont attendus par les deux parties, et leurs témoignages, quand ils servent d'expertise, sont écrits, et échangés par les parties avant que commence l'audition en tant que telle de la cause. Un tel procédé facilite la rédaction d'objections et les contre-interrogatoires.

Dans la présente cause, le Fonds québécois d'aide aux recours collectifs a avancé l'argent pour financer la préparation des témoignages d'experts. Si les victimes gagnent finalement leur procès, le Fonds d'aide devra être remboursé et les avocats des requérants toucheront un pourcentage des réparations versées. En cas de verdict défavorable, les requérants des recours collectifs seront quittes vis-à-vis du Fonds, mais ils n'auront rien gagné pour payer leurs avocats. C'est un risque de ce métier.

– par Pierre Croteau



L'avocat Michel Bélanger en mars dernier

# Ottawa dévoile les mises en garde envisagées pour les produits du tabac

JOE STRIZZI

Après des mois d'hésitation gouvernementale en 2010 et pour donner suite à l'engagement annoncé le 30 décembre de renouveler les mises en garde illustrées sur les paquets de cigarettes, Santé Canada a présenté le 19 février une nouvelle série de 16 images et textes de mises en garde, aux fins de consultation publique.

« La ministre de la Santé [Leona] Aglukkaq mérite des éloges pour avoir fait avancer ce projet important en santé publique », a déclaré Rob Cunningham, analyste principal des politiques à la Société canadienne du cancer. « En introduisant la nouvelle série de mises en garde plus grandes et plus percutantes, le gouvernement fait valoir son leadership mondial dans ce domaine. » Les nouvelles mises en garde couvriront 75 % de l'avant et de l'arrière des paquets, au lieu de la moitié comme c'est le cas actuellement. De plus, huit messages seront apposés à l'intérieur des emballages ou sur un encart, et quatre différents messages améliorés concernant les émissions toxiques figureront sur le côté des emballages.

Les images comprendront aussi des témoignages, notamment des photos de feu Barb Tarbox, d'Edmonton, avant qu'elle ne décède d'un cancer du poumon, ainsi que de Leroy Kehler, de Winnipeg, qui parle par un trou pratiqué dans sa gorge à la suite d'un cancer du larynx.

Rob Cunningham croit que les nouvelles « mises en garde illustrées permettront de faire connaître la vérité sur les produits du tabac et contribueront à réduire le tabagisme et le nombre de personnes atteintes de cancer ». Plusieurs mises en garde mentionneront certains effets du tabagisme sur la santé jamais signalés à ce jour, comme le cancer de la vessie et les problèmes de vision.

Pour le directeur exécutif de l'Association pour les droits des non-fumeurs, Garfield Mahood, les nouvelles mises en garde représentent à beaucoup d'égards un important pas dans la bonne direction : l'augmentation de la surface couverte, l'inclusion d'éléments plus percutants comme les deux avertissements présentant Barb Tarbox, ainsi que l'ajout du numéro d'une ligne téléphonique sans frais et de l'adresse d'un site web d'aide aux personnes qui désirent cesser de fumer.

Les recherches menées dans le monde indiquent que le nombre d'appels aux lignes d'aide augmente



Cigarettes



**La ministre fédérale de la Santé, Leona Aglukkaq, a dévoilé quatre des 16 mises en garde à Ottawa le 30 décembre dernier.**

considérablement lorsqu'un numéro sans frais est en évidence sur l'emballage. Selon une étude menée par l'European Network of Quitlines en 2007, le nombre d'appels aux lignes d'aide a connu une hausse considérable pendant la première année suivant l'introduction du numéro sur les paquets de cigarettes. Cette hausse a été moins importante au cours de la deuxième année, mais le nombre d'appels est demeuré plus élevé qu'avant l'introduction du numéro des lignes d'aide.

Ardent promoteur des systèmes avant-gardistes d'avertissement sur les dangers du tabac instaurés au Canada en 1994 et en 2001, Garfield Mahood s'inquiète tout de même vivement de l'absence dans les nouvelles mises en garde proposées de plusieurs éléments cruciaux qui ont mené le système canadien actuel au rang de chef de file mondial. La plupart des nouvelles mises en garde ne respectent pas une exigence fondamentale du droit de la responsabilité délictuelle au Canada, soit celle d'avertir les consommateurs de la nature du risque (la cigarette cause le cancer) et de l'importance du risque (plus de huit personnes sur 10 atteintes du cancer du poumon meurent dans les cinq années qui suivent le diagnostic). En effet, 10 des 16 nouvelles mises en garde ne signalent pas le danger le plus grave, soit que le tabac peut tuer.

Une autre perte importante dans la série de mises en garde proposées est la réduction de la variété et de l'impact des messages imprimés à l'intérieur des emballages. En effet, les 16 messages actuels apposés à l'intérieur des emballages qui présentent des informations détaillées sur les risques pour la santé et l'aide à l'abandon du tabagisme ont été réduits à huit messages axés exclusivement sur l'abandon du tabagisme. Garfield Mahood croit que ces lacunes pourraient être comblées avant la publication des mises en garde finales dans la Partie II de la *Gazette du Canada* s'il y a une volonté politique dans ce sens. M. Mahood a souhaité qu'avant la fin de la consultation les organismes pro-santé fassent comprendre à Santé Canada l'importance d'apposer des mises en garde aussi percutantes, complètes et efficaces que possible sur les paquets de cigarettes.

## La Gazette du Canada

Le communiqué de presse émis en février par Santé Canada concernant la nouvelle série de mises en garde allait de pair avec la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada* des modifications proposées au *Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*.

Selon l'analyse coûts-avantages présentée dans le rapport, les coûts du futur règlement atteignent entre 74,1 millions et 83,3 millions \$ sur une période de 10 ans. Les coûts pour le gouvernement s'élèvent à environ 11,7 millions \$ sur une période de 10 ans, alors que les coûts pour l'industrie se situent entre 62,4 millions et 71,7 millions \$.

D'après l'analyse, les avantages tirés du projet de règlement représentent une valeur financière située entre 3,9 milliards et 12 milliards \$ sur une période



Sont reproduites ici 12 des 16 mises en garde proposées. Les quatre autres ont été publiées dans *Info-tabac* no 86 (pages 1 et 2).

➔ de 10 ans. Ces gains découlent de la réduction de la morbidité et de la mortalité des anciens fumeurs qui réussissent à cesser de fumer. D'autres effets bénéfiques potentiels comprennent la réduction de l'exposition à la fumée secondaire, la réduction des pertes de vie et des dommages causés par les incendies provoqués par la cigarette ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les anciens fumeurs. De plus, en tant que partie à la *Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé*, le Canada doit, en vertu de l'article 11, mettre en œuvre les exigences relatives à la divulgation de l'information liée à la santé sur les produits du tabac.

### Consultation publique

Le projet de *Règlement sur l'étiquetage des produits du tabac (cigarettes et petits cigares)* et le résumé de l'analyse d'impact de la réglementation ont fait l'objet d'une publication préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Dans le cadre du processus de consultation, les commentaires du public sont recueillis jusqu'au 5 mai 2011. Ils peuvent être transmis par courriel à [pregs@hc-sc.gc.ca](mailto:pregs@hc-sc.gc.ca) ou par télécopieur au 613-941-1551.



On peut lire à [www.tobaccoinfo.ca/mag5/nsra.htm](http://www.tobaccoinfo.ca/mag5/nsra.htm) le commentaire complet (en anglais) de **Garfield Mahood**.

### Fumée du voisin, conseils de l'ADNF

Combien de locataires et de propriétaires sont exposés régulièrement contre leur gré dans leur propre domicile à de la fumée de tabac en provenance d'un logement voisin ? C'est en pensant à ces personnes, et pour répondre à des questions sur leurs droits et les démarches qu'elles peuvent entreprendre, au lieu d'endurer en silence ou de déménager, que l'Asso-

ciation pour les droits des non-fumeurs (ADNF) a ouvert le 31 mars dernier un site web à [www.habitationssansfumeeq.ca](http://www.habitationssansfumeeq.ca).

François Damphousse, chef du bureau québécois de l'ADNF, remarque que depuis que la loi québécoise sur le tabac interdit de fumer dans les lieux publics et les milieux de travail, de plus en plus de Québécois se soucient de la salubrité de l'endroit où ils passent les deux tiers de leurs vies (et davantage pour les personnes âgées ou malades) : leur domicile.

Agréable à l'œil et conçu dans un esprit pratique, le nouveau portail regorge déjà de précieux renseignements, particulièrement sur le plan juridique, y compris dans un contexte québécois. Le site contient aussi des liens vers des organisations en Colombie-Britannique et en Ontario, où l'expérience d'instauration et de gestion d'immeubles d'habitation sans fumée est plus avancée qu'au Québec. Plusieurs pages additionnelles sont annoncées et en préparation.

Le site s'adresse aussi aux intervenants en santé publique.



### Défense de fumer dans Central Park

Le maire de New York, Michael Bloomberg, a signé le 22 février un règlement municipal interdisant de fumer dans les parcs, sur les plages, de même que les rues et promenades piétonnes. L'interdiction doit entrer en vigueur 90 jours après la signature, et des amendes de 50 \$US pourront être infligées cet été à ceux qui violeront le règlement, bien que la ville prévoit compter plutôt sur l'affichage et la pression sociale pour faire respecter la loi au lieu de recourir à l'application active du règlement. L'interdiction s'applique aux plages publiques, à 1700 parcs, dont Central Park, ainsi qu'aux espaces piétonniers comme ceux de Times Square.

[www.habitationssansfumeeq.ca](http://www.habitationssansfumeeq.ca)



## Budget du Québec 2011-2012

# Des brigades policières additionnelles participeront à la lutte contre le marché noir

*Le registre des produits du tabac d'Yves Bolduc semble mort-né*

## PIERRE CROTEAU

Le gouvernement du Québec accordera 3 millions \$ additionnels aux corps de police pour lutter contre les réseaux de contrebande de quartier, de façon à ce que sept nouvelles équipes policières s'ajoutent à celles qui sont en place à Laval et sur l'île de Montréal. Cette mesure apparaît dans le plan budgétaire 2011-2012 présenté par le ministre des Finances Raymond Bachand à l'Assemblée nationale le 17 mars.

Le gouvernement libéral a aussi annoncé son intention de modifier de nouveau la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* pour **faciliter les poursuites** lors d'infractions. Grâce à des amendements à la Loi votés à l'unanimité en 2009, les municipalités ont actuellement le droit d'intenter des poursuites pénales devant une cour municipale et de conserver les amendes et les frais perçus. Toutefois, jusqu'à présent, ce pouvoir n'a pas été dévolu aux administrations municipales dans les cas où un contrevenant à la taxation du tabac est l'exploitant d'un point de vente ayant pignon sur rue,

lequel ne peut être poursuivi que par le ministère du Revenu. Le gouvernement Charest voudrait maintenant donner aux municipalités plus de dents et plus à



Raymond Bachand, ministre des Finances

morde, et motiver les autorités locales à faire mieux respecter la fiscalité du tabac sur leur territoire.

Durant son exercice financier 2010-2011, le gouvernement du Québec a perçu un total de plus de 12,85 milliards \$ de taxes à la consommation. Avec 848 millions \$ de revenu provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac, l'exercice de 2010-2011 est le deuxième d'affilée à se solder par une augmentation des entrées de fonds à ce titre, après cinq années consécutives de baisse. Le ministère des Finances estime que les pertes fiscales dues à la contrebande du tabac se sont tout de même élevées à encore 225 millions \$ pour la seule année 2010. Le gouvernement croit qu'environ 20 % des cigarettes et autres produits du tabac consommés au Québec échappent encore à la taxation, ce qui « *compromet les efforts de lutte contre le tabagisme* ». Le plan budgétaire souligne aussi que « *le commerce illicite du tabac entraîne une concurrence déloyale envers les commerçants légaux et finance des organisations criminelles* ».

## Le double discours d'une multinationale

Dans un rapport préliminaire de ses résultats financiers de l'année 2010, paru le 24 février, **British American Tobacco (BAT)** de Londres déclare à ses actionnaires que : « *Le profit au Canada est plus élevé, avec les effets de la réduction de la contrebande, de hausses de prix et d'un taux de change favorable qui font plus que compenser un mouvement continu vers les marques plus économiques.* » Le numéro 2 mondial du tabac précise que le volume de ses ventes canadiennes a crû en suivant une « *réduction significative du commerce illicite attribuable aux activités d'application des lois par les autorités* ».

Ce même 24 février, dans une conférence téléphonique avec des analystes financiers de banques, le nouveau chef de la direction de BAT, Nicandro Durante, a déclaré que la part du marché des cigarettes prise par **la contrebande**, qui « *atteignait les 33-34 %* » du volume « *il y a 18 mois* », est maintenant « **aux alentours de 18 %** ». M. Durante a ajouté que « *le gouvernement du Canada travaille très fort contre le commerce illicite, et a obtenu de très bons résultats, le diminuant de moitié au Canada* ».

Imperial Tobacco Canada (ITC), la filiale de British American Tobacco, fait entendre un tout autre son de cloche dans ses communiqués à la presse canadienne.

Quand la ministre fédérale de la Santé Leona Aglukkaq a dévoilé le 30 décembre dernier quatre des 16 nouvelles mises en garde sanitaires plus grandes que les fabricants devront apposer sur les emballages de cigarettes à un moment donné en 2011 ou 2012, le vice-président aux affaires corporatives d'ITC, John Clayton, a commenté : « *Voilà une autre loi qui sera ignorée et un autre exemple qui prouve que le gouvernement du Canada ferme les yeux sur cette activité illégale [la contrebande de cigarettes]* ».

Quand le gouvernement du Nouveau-Brunswick, après deux années de sensibles augmentations du volume des ventes dans la province, a relevé sa taxe sur les cigarettes le 23 mars, ITC a émis un communiqué de presse titré : « *Les taxes élevées sur le tabac au Nouveau-Brunswick sont une invitation au crime organisé.* »



La contrebande occupe 20 % du marché du tabac au Québec, selon le gouvernement.

### Attentes déçues

En août 2009, le directeur général adjoint de l'Association des directeurs de police du Québec, Richard McGinnis, dans une longue lettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), fournissait une estimation des dépenses nécessaires à l'implantation et l'application d'un programme de lutte contre les réseaux locaux de contrebande étendu à une vingtaine de villes du Québec et bâti sur le modèle du programme VITAL (pour Ventes Illégales de Tabac À Laval), déjà soutenu par le MSSS. À ce moment, VITAL était un projet en marche à Laval depuis mai 2008. Le programme a été ensuite en opération dans la ville de St-Jérôme durant plus d'un an en 2009-2010, ainsi qu'implanté en novembre 2009 sur l'île de Montréal, où il est encore en place. En août 2009, M. McGinnis calculait que le gouvernement devrait prévoir un budget annuel récurrent de 10,8 millions \$, une fois un programme comme VITAL implanté partout, plus des frais non récurrents, principalement associés à la formation des policiers.

L'ajout de 3 millions \$ en 2011-2012 pour financer sept nouvelles brigades de lutte contre la revente locale du tabac est un développement positif mais très modeste, aux yeux de Flory Doucas de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et de François Damphousse de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

Par ailleurs, le gouvernement Charest ne donne pas l'impression d'être pressé de créer un registre des produits du tabac, comme l'espérait encore le 13 janvier dernier le sous-ministre adjoint à la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Dr Alain Poirier. L'idée d'un registre, financé par l'industrie, et qui viserait à faciliter le travail des enquêteurs de police et la confiscation des objets de contrebande, figurait dans l'ébauche d'un projet de loi préparée par le MSSS et dont le quotidien *Le Soleil* a révélé l'existence et les grandes lignes le 8 novembre dernier. C'est dans le cadre

de la refonte quinquennale de la *Loi sur le tabac* que le ministère du Dr Yves Bolduc envisageait alors de se mêler plus qu'il le fait actuellement de la lutte contre le marché noir. Cette esquisse de la nouvelle *Loi sur le tabac* prévoyait des amendes aux personnes trouvées en possession de produits du tabac n'apparaissant pas dans le registre, et même l'interdiction pour ces contrevenants de conduire un véhicule automobile pendant un an. Tant les marchands de tabac que les partisans d'une taxation dissuasive avaient vu ces dispositions pénales d'un bon œil.

Le principe d'un registre des produits du tabac financé par l'industrie avait reçu en décembre l'appui du Réseau du sport étudiant du Québec, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, du Conseil québécois sur le tabac et la santé, de la division québécoise de la Société canadienne du cancer, et de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

### Moins de saisies en 2010 après le sommet de 2009

D'importantes saisies de cigarettes réalisées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Sûreté du Québec en janvier dernier dans le secteur du Haut Saint-Laurent québécois montrent que les corps de police ne relâchent pas leur vigilance et que les contrebandiers tentent encore de rejoindre les fumeurs.

Il est tout de même vraisemblable que plusieurs des fumeurs qui s'approvisionnaient régulièrement sur le marché noir soient revenus, en 2009 ou l'année dernière, sur le marché des produits taxés. Voilà qui pourrait expliquer que la GRC, par exemple, n'ait saisi qu'environ 782 000 cartouches et sacs refermables de 200 cigarettes au Canada en 2010, alors que ce nombre, en diminution de 1994 à 2001, n'avait pas cessé de croître de 2001 à 2009, atteignant 966 000 en 2008 puis 976 000 en 2009.

Rappelons qu'en 2009, le volume des ventes de cigarettes taxées a augmenté au Québec et au Canada, pour la première fois depuis 1996.

Le 10 février, la multinationale Philip Morris International, propriétaire de Rothmans Benson and Hedges, a rapporté à ses actionnaires une nouvelle expansion au 4<sup>e</sup> trimestre de 2010 de son volume des ventes au Canada, et elle parle derechef d'un résultat « reflétant principalement l'application plus rigoureuse de mesures pour réduire les ventes en contrebande depuis le milieu de 2009 ».



Société  
canadienne  
du cancer

Canadian  
Cancer  
Society

lundi au vendredi • 8h à 20h

quand vous voulez  
en savoir plus  
sur le  
cancer

information • soutien

www.cancer.ca

1 888 939-3333

## Taxation dissuasive Le Québec de plus en plus distinct

Pour la première fois depuis décembre 2003, le Québec a augmenté le taux de sa taxe sur les produits du tabac le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Le Nouveau-Brunswick a fait de même le 23 mars. Une cartouche de 200 cigarettes coûte désormais 0,60 \$ de plus au fumeur québécois et 10,50 \$ de plus dans la province atlantique voisine.

Le Québec puis l'Ontario ont les plus basses taxes, suivis par le Nouveau-Brunswick, malgré la récente hausse dans cette province, la première depuis 2002.

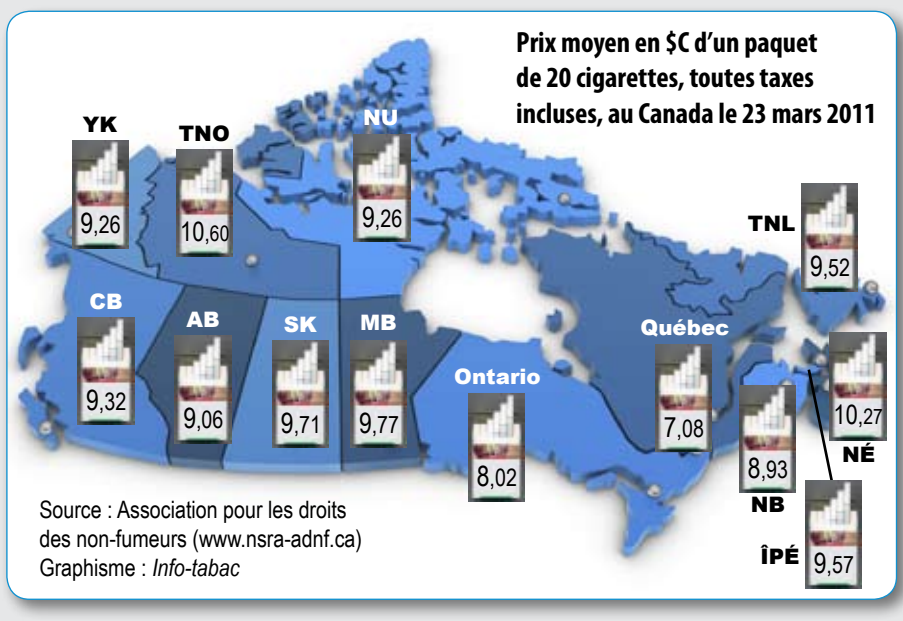
Au Québec, l'augmentation de 0,60 \$ par 200 cigarettes équivaut au relèvement du taux de 7,5 % à 8,5 % de la taxe de vente (TVQ) opéré le même jour. La TVQ ne s'applique pas aux produits du tabac.

De son côté, le fisc fédéral ajoute le montant de la taxe d'accise touchant le tabac au prix majoré de la taxe sur les produits et services (TPS). Ottawa a augmenté la taxe d'accise à deux reprises depuis 2002, mais tout juste assez pour que le prix des produits du tabac ne baisse pas au moment où le taux de la TPS était abaissé, soit en juillet 2006 puis en janvier 2008.

Les hausses des prix des produits du tabac survenues au Québec entre décembre 2003 et janvier 2011 sont donc **exclusivement dues aux décisions des cigarettiers** et de leur réseau de vente, ce qui n'a pas empêché certains dépanneurs de dénoncer les « taxes excessives » et de les rendre responsables de la contrebande des trois dernières années, alors même que la contrebande a semblé à son plus haut niveau dans les provinces et territoires où les taxes étaient et restent les moins élevées.

S'il ne profite pas d'un programme de rabais par l'industrie, l'acheteur qui se procure au Québec une cartouche de 200 cigarettes la paie en moyenne 70,81 \$ toutes taxes comprises, dont environ 41,20 \$ en taxes provinciale (impôt sur le tabac) et fédérales (TPS et taxe d'accise). C'est donc environ 58 % du prix de vente des cigarettes qui sert à financer les dépenses publiques, dont les dépenses pour les soins de santé. Dans les neuf autres provinces et les trois territoires du Canada, la proportion du prix des cigarettes qui va au trésor public (tous paliers de gouvernement confondus) est plus élevée, allant de 62 % en Ontario à 71 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces calculs sont basés sur les compilations de Trevor Haché de l'Association pour les droits des non-fumeurs à partir de données sur les prix moyens de Statistique Canada, et de Rob Cunningham de la Société canadienne du cancer à partir de données fournies par les ministères des Finances du pays.



## Traitement de faveur pour GVA

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a dénoncé le 1<sup>er</sup> mars « l'approche timide et conciliatrice du gouvernement fédéral face à un importateur et distributeur de cigarettos qui a manqué à sa responsabilité de payer environ 20 millions de dollars en taxes d'accise depuis 2006 ».

Au cours de la dernière décennie, Distribution GVA s'est employé à faire découvrir au public les cigarettos aromatisés de marque *Bravo*, *Honey T* et *Twinkle*, entre autres. L'importateur de Laval est l'un des deux plus visibles offreurs de « petits cigares » aromatisés sur le marché canadien, avec l'importateur Casa Cubana, de Montréal. Distribution GVA doit aussi de l'argent au fisc québécois, comme l'a rapporté le quotidien *The Gazette*.



**En plus d'omettre de payer des millions en taxes, Distribution GVA a lancé de nouveaux petits cigares pour contourner l'interdiction des arômes de 2010.**

## Inspection des points de vente

Les inspections réalisées par des services gouvernementaux dans des points de vente de produits du tabac, afin de s'assurer de l'application de l'interdiction de la vente aux mineurs, peuvent être faites au hasard, sans avoir de soupçon de départ sur un commerce en particulier. Voilà ce que la Cour d'appel de l'Ontario a statué dans une affaire opposant le gouvernement provincial à un exploitant de dépanneur. Le jour même du jugement, un tribunal albertain citait le jugement ontarien comme précédent pour écarter une poursuite du même type.

L'article 8 de la loi fédérale sur le tabac et l'article 13 de la loi québécoise sur le tabac interdisent tous deux la vente à une personne mineure.

## Rien de plus dégueu

Pour créer dans l'esprit des jeunes de 11 à 14 ans des associations directes entre quelque chose de littéralement écoeurant et la cigarette, l'influence des pairs peut s'avérer utile, croient les responsables du *Programme québécois de lutte contre le tabagisme*. C'est ce qui a poussé le ministère de la Santé et des Services sociaux à lancer le 28 février, sur le thème *Y'a rien de plus dégueu qu'une cigarette*, une campagne caractérisée par la diffusion de messages télévisés (jusqu'au 11 avril) et imprimés, de même que la mise en ligne d'une page Facebook, le tout afin de soutenir le refus de l'usage du tabac par les jeunes entrant dans l'âge de la puberté, avec leurs propres mots et des comparaisons que les experts en santé publique trop bien élevés n'osent pas employer en public. Sandwich plein de vers, bol de morve et autres images peu ragoûtantes font une fête méritée au tabac.

La jeune personne qui se pose des questions à propos du tabagisme trouvera aussi des réponses sérieuses dans le menu en parallèle du babillard à [www.facebook.com/degueu](http://www.facebook.com/degueu), un site où la conscientisation avec le sourire passe aussi par de courts jeux et des vidéos.

**Le gouvernement du Québec est d'avis que la cigarette est plus dégueu que du jus de bas.**



## Le cannabis donne le cancer

Une étude de l'Université de Caroline du Sud révèle que la marijuana favorise le développement de tumeurs, notamment aux seins, à la vessie et aux poumons. Le principal chercheur, le Dr Prakash Nagarkatti, affirme que le caractère immunosuppresseur des cannabinoïdes de la marijuana accroît le risque de cancer. « *Le cannabis est l'une des drogues les plus consommées dans le monde et nous savons qu'il affaiblit les fonctions immunitaires, rendant l'organisme plus vulnérable aux infections et à certains types de cancer* », a affirmé le Dr Prakash Nagarkatti. « *Nous croyons que la clé de cette inhibition est un type unique de cellules immunitaires découvertes récemment par les immunologues, appelées cellules suppressives dérivées de myéloïde (CSDM).* » La recherche était axée sur les constituants chimiques du cannabis, dont le tétra-hydro-cannabinol (THC), et leur effet sur le système immunitaire des souris. Les chercheurs ont découvert que les cannabinoïdes stimulent une quantité massive de CSDM à agir en inhibant le système immunitaire, au lieu de lutter contre la maladie pour assurer la défense de l'organisme. Cette action favoriserait plutôt la croissance des tumeurs, selon une étude parue dans *l'European Journal of Immunology* en décembre 2010.



## Chine : interdiction de fumer à l'écran

Le gouvernement chinois ordonne aux producteurs de films et de séries télévisées d'éviter de montrer à l'écran des scènes de consommation de tabac afin d'aider à enrayer le tabagisme qui sévit dans ce pays où 300 millions de personnes fument, soit près de 30 % de la population adulte (55 % chez les hommes, 4 % chez les femmes). Publié sur le site web de l'Administration d'État de la radio, du film et de la télévision, l'ordre enjoint les producteurs à **limiter les scènes de tabagisme à celles requises à des fins artistiques seulement**. Les mineurs ne doivent pas être présentés à l'écran fumant ou achetant des cigarettes et les personnages ne peuvent pas fumer dans les édifices publics ou les autres lieux où la cigarette est interdite. Les acteurs et les producteurs sont encouragés à exclure la cigarette de leurs productions lorsque possible, car les images de consommation de tabac dans les films et à la télévision iraient à l'encontre des efforts déployés par le gouvernement pour enrayer le tabagisme. La consommation de tabac est associée au décès d'au moins un million de personnes par année en Chine.

## 15<sup>e</sup> WCTOH à Singapour en 2012

Organisée tous les trois ans, la *Conférence mondiale sur le tabac ou la santé* (WCTOH) attire des milliers d'universitaires, de professionnels, de représentants d'organismes non gouvernementaux et de fonctionnaires venant de plus de 100 pays. La 15<sup>e</sup> édition, qui aura lieu à Singapour du 21 au 24 mars 2012, aura pour but d'établir et de soutenir des partenariats locaux, sous-continentaux et internationaux, grâce aux activités et aux séances de réseautage prévues au programme. Le thème *Vers un monde sans fumée : planifier globalement, agir localement* vise à faire avancer la vision d'un monde sans fumée, malgré la mondialisation du marché du tabac et les pressions de l'industrie, en faisant valoir que l'efficacité des plans à l'échelle de la planète est conditionnelle à l'application de mesures concrètes et efficaces adaptées aux réalités particulières des différentes collectivités.



**Capture d'écran du site de la 15<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, à [www.wctoh2012.org](http://www.wctoh2012.org). On y constate que l'appel de propositions est déjà fermé.**

## 7<sup>e</sup> CNTS à Toronto en novembre

Le Conseil canadien pour le contrôle du tabac accueillera à Toronto du 1<sup>er</sup> au 3 novembre une 7<sup>e</sup> Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé (CNTS) où se rencontreront des chercheurs, des militants et des responsables de la santé publique de tout le pays. Un programme préliminaire se trouve à [www.nctc.ca/programme.html](http://www.nctc.ca/programme.html). La dernière conférence pancanadienne de ce genre a eu lieu à Montréal en novembre 2009 et a réuni plus de 500 personnes.



Les conférences pancanadiennes antitabac ont lieu chaque deux ans; 500 délégués prenaient part à la 6<sup>e</sup>, à Montréal en novembre 2009.

## Suspense à la Cour suprême

La Cour suprême canadienne a entendu le jeudi 24 février dernier les appels à réviser le maintien du statut de tierce partie défenderesse du gouvernement fédéral dans deux causes importantes en Colombie-Britannique impliquant des cigarettiers : le litige sur le recouvrement des coûts des soins de santé impliquant l'ensemble de l'industrie, et un recours collectif concernant les cigarettes « légères », Knight contre Imperial Tobacco Canada.

Dans ces deux causes, les compagnies de tabac ont désigné le gouvernement fédéral canadien comme tierce partie défenderesse, soutenant que si elles perdent, ce dernier serait tenu de leur rembourser les dommages-intérêts déterminés par la Cour.

Le gouvernement d'Ottawa a présenté une requête visant à annuler son statut de tierce partie défenderesse dans ces dossiers. La Cour suprême de Colombie-Britannique a accédé à la requête du gouvernement fédéral le 3 juillet 2007 dans la cause Knight, et le 10 avril 2008 dans le dossier de recouvrement des coûts des soins de la santé. Les cigarettiers ont porté cette décision en appel et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accepté leur demande le 8 décembre 2009 par une marge minimale de 3 à 2.

Le gouvernement fédéral a demandé l'autorisation de porter cette décision en appel à la Cour suprême du Canada qui a accédé à sa demande le 20 mai 2010. De nombreuses compagnies de tabac ont participé à cette cause, notamment Imperial Tobacco Canada, Rothmans Benson & Hedges, JTI-Macdonald et British American Tobacco. Les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick étaient également présents.

La publication du jugement est attendue avec impatience.

## TROIS FAÇONS DE SAUVER DES VIES.



**FCTC**

CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Ce traité est la réponse du monde face à l'épidémie de tabagisme, qui tue près de 6 millions de personnes par an. Déjà juridiquement contraignant dans plus de 170 pays, c'est notre arme la plus efficace contre le tabac. **Servons-nous-en !**

31 MAI : JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

Organisation mondiale de la Santé

Affiche de la **Journée mondiale sans tabac 2011**, le 31 mai.

L'OMS l'offre en versions anglaise, française et espagnole.

Il est à noter qu'au Canada, le tabac tue **50 fois plus de gens**

(environ 37 000 décès) **que les incendies** (environ 300 décès)

**et les noyades** (environ 400 décès) combinés.

## Journée mondiale sans tabac

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a choisi la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)* comme thème de la *Journée mondiale sans tabac* du mardi 31 mai prochain. La CCLAT est le premier instrument mondial de lutte contre le tabagisme. Ce texte, qui est le premier traité à avoir été négocié sous les auspices de l'OMS, représente une immense conquête en faveur de la santé publique. En vigueur seulement depuis 2005, il est déjà, avec plus de 170 pays et autres parties l'ayant ratifié, l'un des traités à avoir été le plus rapidement et largement accepté dans toute l'histoire des Nations Unies. Établi sur la base de connaissances vérifiables, il réaffirme le droit de tous les peuples à la santé et apporte une dimension juridique nouvelle à la coopération pour la lutte antitabac.

La *Journée mondiale sans tabac 2011* est conçue de façon à mettre en évidence l'importance générale du traité, à mettre l'accent sur les obligations qui en découlent dans chaque pays et à promouvoir le rôle essentiel que sont appelées à jouer la Conférence des Parties au traité et l'OMS pour aider les pays à s'acquitter de ces obligations.



Ensemble, vers un monde en meilleure santé<sup>™</sup>

# Des paquets olivâtres et sans fantaisie pour l'Australie

Des emballages de produits du tabac qui auront tous un fini mat et la même teinte olivâtre, le même mécanisme d'ouverture et la même forme; qui seront sans logo ou images de marque, sans lettrage distinctif par la grosseur, la police de caractères ou la couleur, et sans relief dans le carton ou motif dans le papier d'aluminium : voilà en aperçu comment le gouvernement fédéral australien voit la vente du tabac après le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Le 7 avril, la ministre de la Santé Nicola Roxon a dévoilé un avant-projet de loi en ce sens, flanqué d'un document explicatif de consultation incluant des exemples de paquets de cigarettes nouveau genre. Au terme de la consultation publique le 6 juin, la ministre déposera un projet de loi en bonne et due forme au Parlement de Canberra.

La nouvelle initiative du gouvernement travailliste pour décourager le tabagisme avait déjà été annoncée par l'ancien premier ministre Kevin Rudd à la fin d'avril 2010. La démission-surprise de ce dernier deux mois plus tard et son remplacement par Julia Gillard, puis le déclenchement d'élections générales anticipées, et une campagne électorale où il fut surtout question d'économie, auraient pu faire sombrer le projet dans l'oubli, d'autant plus que le gouvernement travailliste a survécu d'extrême justesse au scrutin du 21 août 2010.



La ministre de la Santé Nicola Roxon

Une association de détaillants de produits du tabac a fait campagne en août 2010 à la télévision australienne contre l'obligation d'emballages uniformes et neutres, et cela a eu pour effet inattendu d'augmenter les appuis populaires au concept, selon *Cancer Council Victoria*, et cela même si le public ignorait souvent que les pubs ont été payées par les manufacturiers du tabac, lesquels ont utilisé les petits commerçants comme façade, en attendant de pouvoir contester la future loi devant les tribunaux.

Le professeur de droit Mark Davison, une sommité australienne en matière de propriété intellectuelle et de marques de commerce, a pris publiquement position en faveur de l'emballage uniforme et neutre du tabac. Le sociologue Simon Chapman, qui enseigne à l'École de santé publique de l'Université de Sydney et a recommandé au gouvernement la nouvelle offensive, croit que des députés de l'opposition pourraient appuyer le gouvernement Gillard dans son projet. L'Australie a ratifié la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* en 2004 alors que le chef de l'opposition, Tony Abbott, était le ministre de la Santé.

Le projet australien prévoit aussi que les deux principales surfaces de chaque paquet soient couvertes à 90 et 75 % par une mise en garde sanitaire illustrée. Jusqu'à présent, sur ce point comme sur les autres mentionnés, aucune réglementation dans le monde n'a été si loin pour dénormaliser le tabac.

- par Pierre Croteau

## Exemple d'un paquet de cigarettes imaginé par le gouvernement Gillard



Info-tabac est publié avec l'appui de

Santé  
et Services sociaux  
Québec

Canada Health  
Canada

Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.

info-tabac.ca  
Revue pour un Canada sans fumée

Publiée cinq fois l'an par l'organisme sans but lucratif du même nom, **Info-tabac** est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé du Canada français (principalement au Québec).

La revue est aussi disponible sur [www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca) en formats HTML et PDF. Ce site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous nos textes depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux : Bibliothèque et archives nationales du Québec ; Bibliothèque et archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Imprimé en 6 600 exemplaires sur papier 100 % recyclé par Impart Litho, Victoriaville QC.



Publicité et commandites : Denis Côté, coordonnateur, 514 525-7025 [dcote \(a\) info-tabac.ca](mailto:dcote (a) info-tabac.ca)

Commentaires et suggestions : Pierre Croteau, rédacteur principal, 514 525-7029, [pcroteau \(a\) info-tabac.ca](mailto:pcroteau (a) info-tabac.ca)

Rédacteur principal de la revue soeur pancanadienne *Tobacco Info* : Joe Strizzi, 514 525-7024, [jstrizzi \(a\) tobaccoinfo.ca](mailto:jstrizzi (a) tobaccoinfo.ca)

Révision : Catherine Meilleur

Télécopieur : 514 525-6044

Abonnements : [abonne \(a\) info-tabac.ca](mailto:abonne (a) info-tabac.ca) ou [www.info-tabac.ca/abonne.htm](http://www.info-tabac.ca/abonne.htm)



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro sur :

[www.info-tabac.ca/liens87.htm](http://www.info-tabac.ca/liens87.htm)

Envoi par Postes-publication No 40032064

**Si non distribuable :**

Rapportez les coordonnées du destinataire à **Info-tabac**, bureau 205, 1988 rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7, ou [abonne \(a\) info-tabac.ca](mailto:abonne (a) info-tabac.ca)